



Paris, le 05 novembre 2019

Eligibles à la DDA, les Classes Virtuelles d'AIG en France rencontrent un succès croissant et permettent aux courtiers partenaires de remplir une partie de leur obligation de formation.

Alors que les dispositions sur la formation obligatoire de la Directive Européenne sur la Distribution d'Assurance sont entrées en vigueur le 23 février dernier, le concept inédit d'animation digitale développé par les équipes AIG permet aux courtiers partenaires de satisfaire une partie de leur obligation de formation.

Les classes virtuelles : un concept unique dans le secteur de l'assurance

Depuis juillet 2016, AIG propose à ses courtiers partenaires des prestations gratuites de formation à distance, sous forme de modules de e-learning.

Au cours de ces classes virtuelles hebdomadaires, les experts d'AIG en France tant en souscription qu'en règlement de sinistre interviennent sur les principaux risques actuels, présentent les solutions d'assurance et répondent aux questions des courtiers participants.

En fonction des thématiques abordées, des intervenants externes spécialisés sont également présents pour apporter leur expertise.

Les classes virtuelles favorisent enfin le partage d'expérience entre professionnels grâce à la possibilité de poser des questions « en live ».

L'expertise d'AIG France au service de ses courtiers partenaires

Les Classes Virtuelles d'AIG sont construites autour de différents modules : Les « Secrets de la souscription » qui présentent les critères et points d'analyse impactant la tarification d'un risque, les « Paroles d'experts » qui se concentrent sur un sujet technique précis, l'« Autopsie d'un sinistre » qui détaille la mise en œuvre de garanties en cas de survenance d'un sinistre, l'« Actu produit » qui fait un focus sur les garanties et le fonctionnement d'un contrat, ou encore « Sur le ring » qui met face à face deux solutions d'assurance complémentaires.

Des classes virtuelles éligibles à la DDA

L'article L 511-2 du Code des assurances a transposé les dispositions de la Directive sur la Distribution en Assurance (DDA) qui impose 15 heures de formation par an aux collaborateurs des distributeurs d'assurance sur les différentes dimensions liées à la vente des produits d'assurance (conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeur d'assurance, règles de gouvernance produits, gestion des conflits d'intérêts, protection de la clientèle, obligations en matière d'information et de conseil, maîtrise des produits distribués etc...).

Les classes virtuelles d'AIG permettent de remplir une partie de cette obligation de formation en matière de connaissance des produits. La délivrance depuis janvier 2019 d'attestations de formation par AIG permet aux courtiers d'enregistrer officiellement ces formations dans leur programme DDA.

Un succès confirmé d'année en année

Largement plébiscitées par les courtiers, tant pour la qualité du contenu que pour l'accessibilité en ligne des sessions, les Classes virtuelles d'AIG - France recensent **déjà plus de 7300 nouvelles inscriptions** pour le programme de 2019 et **2500 attestations de formation** ont été délivrées !

« Nous sommes fiers d'accompagner plus de 2000 courtiers chaque année et de voir que ce programme innovant de Classes Virtuelles mené par Valérie Casbonne – Responsable du développement et de la relation courtage Apporteurs de proximité - remporte un tel succès depuis plus de 2 ans. Nous sommes ravis de pouvoir partager notre expertise avec nos partenaires et de contribuer ainsi à la satisfaction des exigences de la DDA en matière de capacité professionnelle.»
déclare **Aurore Rougeot, Directrice PME-ETI.**

« Les Classes Virtuelles d'AIG constituent un concentré d'expertise mis à disposition de nos partenaires. Toutes les équipes spécialisées d'AIG sont impliquées avec le niveau d'engagement et d'exigence qu'on leur connaît. Nous nous réjouissons du succès rencontré auprès de l'ensemble de nos partenaires courtiers et de nos clients ! » s'enthousiasme
Brune Costes, Directrice Grands Comptes et Distribution Alternative.

Contacts : Delphine Hoguet
AIG
delphine.hoguet@aig.com
Tel : 01 49 02 58 36

Sonia El Ouardi
Agence Wellcom
sonia.elouardi@wellcom.fr
Tel : 01 46 34 60 60

####

American International Group, Inc. (AIG) est l'un des leaders mondiaux de l'assurance. S'appuyant sur 100 ans d'expérience, les sociétés membres d'AIG aujourd'hui, offrent une vaste gamme d'assurance dommages et responsabilité, d'assurance-vie, solutions de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces offres comprennent divers produits et services qui aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et assurer la sécurité de la retraite. Les activités principales d'AIG comprennent l'assurance des risques d'entreprises et des risques des particuliers, ainsi que diverses opérations. L'assurance des risques d'entreprises comprend : les assurances de responsabilités et les lignes financières, ainsi que les risques dommages et spéciaux. L'assurance de particulier comprend l'assurance individuelle et les programmes affinitaires. AIG est cotée à la bourse de New-York

Pour plus d'informations sur AIG, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com, ou encore nous retrouver sur You Tube : www.youtube.com/aig, Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance, LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial du réseau mondial d'assurance dommages et responsabilité, vie et retraite d'American International Group Inc. Les produits et services sont fournis par des filiales ou sociétés affiliées d'American International Group, Inc. Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays et juridictions et la couverture est assujéti aux règles de souscription. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des tiers indépendants.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone: +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.